

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 6

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses : assemblée générale

Autor: A.-M.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alliance de sociétés féminines suisses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est à Bienne, sous une pluie battante, que les déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses se sont réunies pour leur assemblée générale annuelle, les 10 et 11 mai. La journée de vendredi fut placée sous le thème de « L'agriculture et le consommateur », tandis que le samedi vit se dérouler l'assemblée proprement dite. Une assemblée particulièrement importante puisque les déléguées élient

leur nouvelle présidente en la personne de Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, que nous félicitons ici. Elle remplace Mme Regula Pestalozzi-Hengeler. Piscine, cafétéria, une grande salle, rien ne manquait dans le tout moderne Palais des Congrès de Bienne pour accueillir les quelque 350 déléguées. Elles entendirent tout d'abord Mme Pestalozzi.

— Faire que l'année 1975 — année mondiale de la femme — soit l'occasion d'une prise de conscience pour la femme suisse des discriminations dont elle est encore l'objet.

— Prendre position sur le service national des jeunes filles ou des femmes, les révisions du Code civil, la revalorisation du travail ménager et le recyclage des femmes.

— Mettre l'accent sur le travail professionnel de la femme.

Avec tout l'ardeur et tout le courage qui la caractérisent, Mme Jacqueline Berenstein sera — nous le lui souhaitons — à même d'atteindre ces objectifs.

Une petite rectification pour finir : ce n'est pas après 13 ans — les statuts le lui interdisent — mais après 3 ans que Mme Regula Pestalozzi quitte la présidence de l'Alliance. Une erreur typographique nous a fait écrire le contraire.

M. C.

L'Agriculture et le consommateur

En marge de l'assemblée des déléguées, l'après-midi du 10 mai, à Bienne, fut consacré à trois exposés et à une table ronde concernant les problèmes de l'agriculture suisse.

Mme Regula Pestalozzi présida la réunion. Quelque deux cents participants s'y étaient donné rendez-vous. Elle souhaita la bienvenue à tous : représentants des Autorités, associations amies, conférenciers. Elle remercia particulièrement Mme Claire-Lise Renggli et l'Association des sociétés féminines de Bienne, organisatrices de l'assemblée.

Mme Pestalozzi fit ensuite une introduction aux exposés. Elle rappela que la majorité d'entre nous sont des consommatrices. Si nous n'acceptons pas de gaïeté de cœur les augmentations de prix imposées aux consommateurs par le Conseil fédéral, nous



La nouvelle présidente
Jacqueline Berenstein-Wavre

Nouveaux membres

Auparavant, les déléguées approuvèrent l'admission de cinq nouveaux membres : l'Association du service complémentaire féminin, l'Association des inspectrices en économie familiale de Suisse (catégorie A) ; l'Union des femmes de Vevey et environs, la Section neuchâteloise de l'ASID et la « Basler Interessengemeinschaft für das Laborfachpersonal » (catégorie B).

Nouvelle présidente

On passa ensuite à l'élection de la nouvelle présidente. Mme Regula Pestalozzi-Hengeler, docteur en droit, présidente sortante, expliqua que, malgré tout l'intérêt porté à sa tâche, elle ne pouvait plus consacrer au moins deux jours par semaine à l'Alliance, depuis son élection à l'exécutif de la ville de Zurich.

Sur proposition du comité, l'assemblée élut à la quasi-unanimité Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, licenciée en sciences sociales, qu'il n'est peut-être pas besoin de présenter ici !

Souvenez-vous tout de même qu'elle s'occupe, tout au long de sa vie professionnelle, des questions de formation et d'orientation professionnelles, qu'elle fut conseillère municipale de la ville de Genève avant d'être élue députée du canton. En 1973, sur les listes du Parti socialiste, qu'elle est l'auteur du livre « Ménagère aujourd'hui », que vous avez toutes lu — j'espère — et enfin qu'elle préside bien sûr le comité du journal « Femmes suisses ».

Après avoir remercié Mme Pestalozzi pour l'éclat tout particulier qu'elle donna à l'Alliance, Mme Berenstein exposa les objectifs qu'elle propose aux membres pour les quatre années à venir.

— Travailler à l'amélioration de la situation de la femme dans la vie publique et privée, professionnelle et économique. C'est un but de l'Alliance, qui, on le voit par le rapport de la commission suisse pour l'UNESCO — n'est pas atteint.

Cette année, nous avons déjà eu l'occasion de nous atteler à de nouvelles tâches : une « Info-Büro der Berufsberatung » (Bourse d'information de l'orientation professionnelle) a été créée sur la place de Zurich ; les différents offices d'orientation professionnelle ont commencé à coordonner leur travail et à échanger des idées pour leur documentation. Il s'est avéré que, de tous les organismes participant à ce travail, c'est l'Alliance qui possède la documentation la plus abondante. Notre département professionnel est maintenant dirigé

Association suisse pour les droits de la femme

L'assemblée générale de cette Association a eu lieu à Bâle, les 4 et 5 mai. Trois faits dominent cette réunion de déléguées :

- la réélection de Mme Gertrude Girard-Montet à la présidence ;
- la conférence sur la révision du droit de famille ;
- le vote d'une résolution concernant l'égalité des salaires.

Brillante réélection de Mme Girard.

L'assemblée statutaire s'est déroulée conformément à l'ordre du jour. Une hausse de la cotation centrale est annoncée pour la prochaine assemblée générale. (Le travail du comité central s'est tellement accru ces derniers temps qu'il a fallu organiser un secrétariat à temps partiel.) Les membres du comité central ont été réélus, chacun à une très forte majorité, puis Mme Gertrude Girard-Montet a été reconduite dans ses fonctions de présidente, à la quasi unanimité des voix.

Une agréable fondue chinoise réunissait les déléguées, le samedi soir. Au dessert : deux discours, l'un inextinguible long et plus que traditionneliste ! Un homme politique bâlois crut bon de développer ses conceptions du rôle de la femme (très KKK) — certaines déléguées quittèrent la salle ! — « Vous voyez tout ce qu'il nous reste à faire » dit Mme Girard dans trois phrases très spirituelles introduisant le second discours : « N'empêchez pas de Bâle ce souvenir « conservateur » c'était le Bâle d'il y a vingt ans ; aujourd'hui, nous devons travailler tous et toutes à instaurer la « vraie » démocratie. » Ces mots énergiques — trois phrases aussi ! — étaient ceux du Conseiller national

Algoëver. Une clique aux tambours énergiques, aux fifres stridents mais mélodieux, aux masques grimaçants et merveilleusement colorés acheva de détendre l'atmosphère.

La révision du droit de famille.

Le professeur Jacques-Michel Grossen, Dr en droit, avocat, était l'invité du jour : Président de la Commission d'experts chargée d'étudier la réforme du Code Civil, il présenta, dans un exposé hautement intéressant, les lignes et tendances essentielles de cette révision.

Cette Commission siège depuis plusieurs années et avait prévu de réaliser sa tâche en quatre étapes :

1. le droit d'adoption ;
2. le droit de filiation ;
3. le droit matrimonial ;
4. le droit de tutelle.

Les nouvelles dispositions concernant le droit d'adoption — on le sait — sont déjà entrées en vigueur.

Le Conseil fédéral va se prononcer très prochainement sur le droit de filiation, la Commission ayant déjà déposé son rapport à ce sujet.

La Commission travaille en ce moment à l'établissement d'un nouveau droit matrimonial ; le rapport sera déposé cette année encore et le Conseil

fédéral le proposera aux Chambres fédérales, vraisemblablement en 1975. Le droit de tutelle, quant à lui, viendra plus tard.

Le conférencier a montré, par un bref aperçu historique, d'où sort ce droit matrimonial qui nous paraît si dépassé aujourd'hui : au siècle passé, un juriste disait : « Le mari et la femme ne font qu'un et cet un c'est le mari. » Des idées analogues — le professeur Grossen fait rire son auditoire par une série de citations du même genre — inspiraient les codes civils de l'époque. La femme n'a reçu sa capacité civile, en Suisse, qu'en 1881 ; avant, la travailleuse mariée ne touchait pas son salaire personnellement : le patron ne pouvait avoir d'obligations qu'envers le mari de son ouvrier ou de son employée !

Le Code civil de 1907 parut aux yeux des contemporains, comme un modèle du genre : il était à la pointe du progrès !

Aujourd'hui, les esprits ont évolué et la Commission d'experts rejette unanimement certaines des discriminations existant, dans ce code, à l'encontre des femmes. Aucun membre de la Commission (pour citer un exemple) ne s'est prononcé en faveur du maintien comme régime légal de l'Union des biens. La notion de « Chef de l'Union conjugale » disparaîtra...

Trois principes fondamentaux vont donner le ton au rapport de la Commission :

ne devons pas non plus rester indifférentes aux problèmes que posent l'alimentation, l'exploitation de notre sol, l'importation, etc. Afin d'illustrer quelques aspects de ces problèmes, l'Alliance offrait une tribune d'expression à trois personnalités spécialisées dans ces questions.

Les problèmes de l'agriculture suisse

Monsieur Joachim Weber, Conseiller national, président de l'Union suisse des paysans, fut le premier orateur à s'exprimer. L'agriculture constitue une partie de notre économie. Les problèmes agricoles ne peuvent donc être résolus que dans le cadre de l'économie générale. Ils sont également étroitement liés à la vie politique, sociale, culturelle et à la vie économique dans son ensemble, et ce serait une grave erreur de les considérer et de les étudier isolément.

Les discussions sur la politique agricole ont tendance à se cristalliser sur les points de friction qui existent entre la ville et la campagne. Et pourtant, les motifs de rapprochement entre la ville et la campagne ne manquent pas. M. Weber rappela les principales tâches qui incombent à l'agriculture suisse dans notre société et notre économie modernes. A côté de sa mission première qui est de produire des denrées alimentaires pour le ravitaillement de la population, l'agriculture est merveilleusement placée pour acquiescer de tâches d'ordre social et relevant de l'économie générale. Celles-ci sont :

1. prévoyance en cas de crise ou de guerre ;
2. protection et sauvegarde des sites ;
3. assurer un aménagement du territoire et un peuplement de celui-ci qui corresponde aux besoins de notre temps.

Un des buts de la politique agricole doit être de veiller à ce que les exploitations familiales viables restent aussi nombreuses que possible.

M. J. Weber insista sur la situation particulière des régions de montagne. Il faut tout mettre en œuvre pour maintenir l'agriculture de montagne afin d'éviter le dépeuplement et l'abandon de régions entières.

L'agriculture et le consommateur

M. R. de Pourtalès, secrétaire du Comité national suisse de la FAO, traita de l'évolution qui s'est faite pendant les trois dernières décennies. Les relations entre agriculture et consommateur se sont modifiées beaucoup plus rapidement qu'auparavant. Cette évolution est due en particulier à la diminution de la population paysanne, l'industrialisation et l'urbanisation de notre pays, et, facteur peut-être le plus important, la rapide croissance du commerce agricole international causée par l'accumulation d'excédents dans les pays à grande capacité de production.

Cependant, depuis quelque temps, les problèmes se présentent sous un jour nouveau. Aux excédents a succédé une situation d'approvisionnement limité et même de pénurie, qui a provoqué des augmentations de prix des produits agricoles sur le marché mondial. L'aspect essentiellement

nouveau est que la plupart des anciennes colonies ont accédé en majorité à l'indépendance et que leurs difficultés nous sont mieux connues (explosions des populations, catastrophes naturelles, structure agricole mal adaptée...).

Si du point de vue économique théorique le problème ne se présente pas de manière grave, l'offre permettant de couvrir tout juste la demande, il est beaucoup plus grave sur le plan humain, car la demande théorique tient seulement compte de la demande solvable et non de la demande physiologique. L'amélioration du niveau alimentaire des populations défavorisées demande une mobilisation complète des ressources en terres.

Sans vouloir être trop pessimiste, il faut se rendre à l'évidence que les ressources matérielles ne sont pas illimitées, et qu'une meilleure répartition sur le plan mondial exigera une utilisation plus rationnelle (moins de gaspillage) de ces ressources, et que chaque pays porte la responsabilité d'un approvisionnement adéquat de sa population.

Le consommateur et l'agriculture

M. Alois Altener, lic. ès sc. pol., secrétaire général de la Fédération suisse des consommateurs, proposa une solution assez nouvelle si l'on tient compte des us et coutumes helvétiques en matière d'agriculture.

M. Altener s'employa à brosser le tableau de la paysannerie suisse qui doit périodiquement convaincre la Confédération et le grand public de la nécessité d'adapter le revenu des paysans à l'augmentation du coût de la vie. On connaît le processus des éternelles revendications. Pourquoi les paysans doivent-ils procéder de cette manière peu agréable, se demande le conférencier ?

Il analysa les différents facteurs qui perturbent les prix des produits agricoles, le revenu du paysan, les possibilités d'écoulement de la production.

Il dit ensuite : « Comme les consommateurs ne contestent pas les prétentions de la population paysanne en matière de revenu, on ne voit pas ce qui empêcherait d'opérer une séparation rigoureuse de la politique des prix dans le secteur agricole. Les manipulations de prix, les contingents d'importation, les liquidations à bas prix, les subides de la Confédération accordés selon le principe de « l'arrosage », tout cela devrait appartenir au passé, et le revenu de l'agriculteur ne devrait plus provenir unilatéralement de la vente de ses produits. La Confédération devrait verser directement aux agriculteurs des subides de base, qui constitueraient un revenu de base. »

De son côté, la Confédération pourrait enfin — sans jongler continuellement avec des problèmes d'écoulement et de prix — s'attaquer aux problèmes de structures de l'agriculture, adopter des plans et des lignes de conduite pour la production, et stabiliser les prix des produits agricoles.

A.-M. S.

1. il n'appartient pas au législateur de s'immiscer dans tous les détails de la vie familiale et d'imposer un modèle ;
 2. le nouveau Code doit respecter l'art. 4 de la Constitution, et établir l'égalité des conjoints ;
 3. les mesures protectrices de l'union conjugale devront être rendues plus efficaces.
- Un vent de liberté et d'égalité souffle donc et si l'on ne peut être renseigné sur les modalités des propositions qui vont être faites dans le rapport, l'on peut, par contre, être rassuré quant à leur tendance. Les mœurs ont actuellement devancé la loi, demain, c'est peut-être la loi qui va devancer la mentalité suisse ! Vous aurez donc encore bien du travail dit le professeur Grossen en conclusion de son brillant exposé.
- (Lire à ce sujet l'intéressant article de Mme Anne Zirilli, TLM 5 mai ; article plus développé que celui-ci, notre place étant limitée.)

Résolution concernant l'égalité des salaires.

Les déléguées, réunies à nouveau le dimanche matin, votèrent la résolution suivante :

En vertu de la ratification et de l'entrée en vigueur des Conventions internationales 100 et 111, l'Association suisse pour les droits de la femme, réunie en assemblée générale à Bâle, les 4 et 5 mai, exige :

1. que l'égalité des salaires masculins et féminins pour un travail de valeur égale soit introduite dans toutes les administrations cantonales et communales ;

2. que soit réalisée, d'ici à 1980, l'égalité des salaires masculins et féminins pour un travail de valeur égale dans l'industrie, l'agriculture, l'artisanat et les services ;

3. que les critères de classification des fonctions soient équitables entre hommes et femmes ;

4. que soient assurées les mêmes possibilités d'éducation et de formation professionnelles, tant au niveau scolaire qu'au sein des entreprises ;

5. que la position et la promotion dépendent tant pour les hommes que pour les femmes de leurs qualifications et de leur travail.

Par ailleurs, l'assemblée des déléguées a adopté le principe de l'étude par sa commission juridique (renforcée d'experts qualifiés) de la création d'un Bureau national de la femme, selon les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail.

Le comité central est, en outre, chargé de prévoir un office médiateur auquel pourraient s'adresser toutes les femmes.

Les promotrices de ces deux idées (Bureau national et Office médiateur) estiment qu'il faut agir de tous les côtés à la fois pour obtenir enfin certains progrès.

Le BUREAU NATIONAL DE LA FEMME est un office qui existe dans une cinquantaine de pays (cf. liste fournie par l'OIT) ; il réunit des formes et est nanti de fonctions différentes selon les pays ; il est quelquefois rattaché au ministère du travail ; ses membres, dans certains pays, sont

(Suite en page 6)